



non respect contrat interim

Par **poussin**, le **30/10/2009** à **14:04**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour avoir reponse à ma question en effet mon agence intérim me fais des contrats au mois en précisant bien 35h semaine hors le mois dernier je n'ai fais que 48h mensuel, ayant pris contact avec la responsable de mon agence interim celle-ci me reponds que ce n'ai pas de sa faute c'est un problème dû à l'entreprise utilisatrice qui n'a pas fait correctement son prévisionnel d'intérimaire, en clair il dégage toute responsabilité, je voulais donc savoir si je pouvais déposer un recours auprès des conseils des prud'hommes pour non respect du paragraphe D indiqué au dos de mon contrat?

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, maître, mes salutations distinguées